

Les états financiers des pouvoirs publics, un outil essentiel mais sous-utilisé... ou l'angle mort du débat démocratique

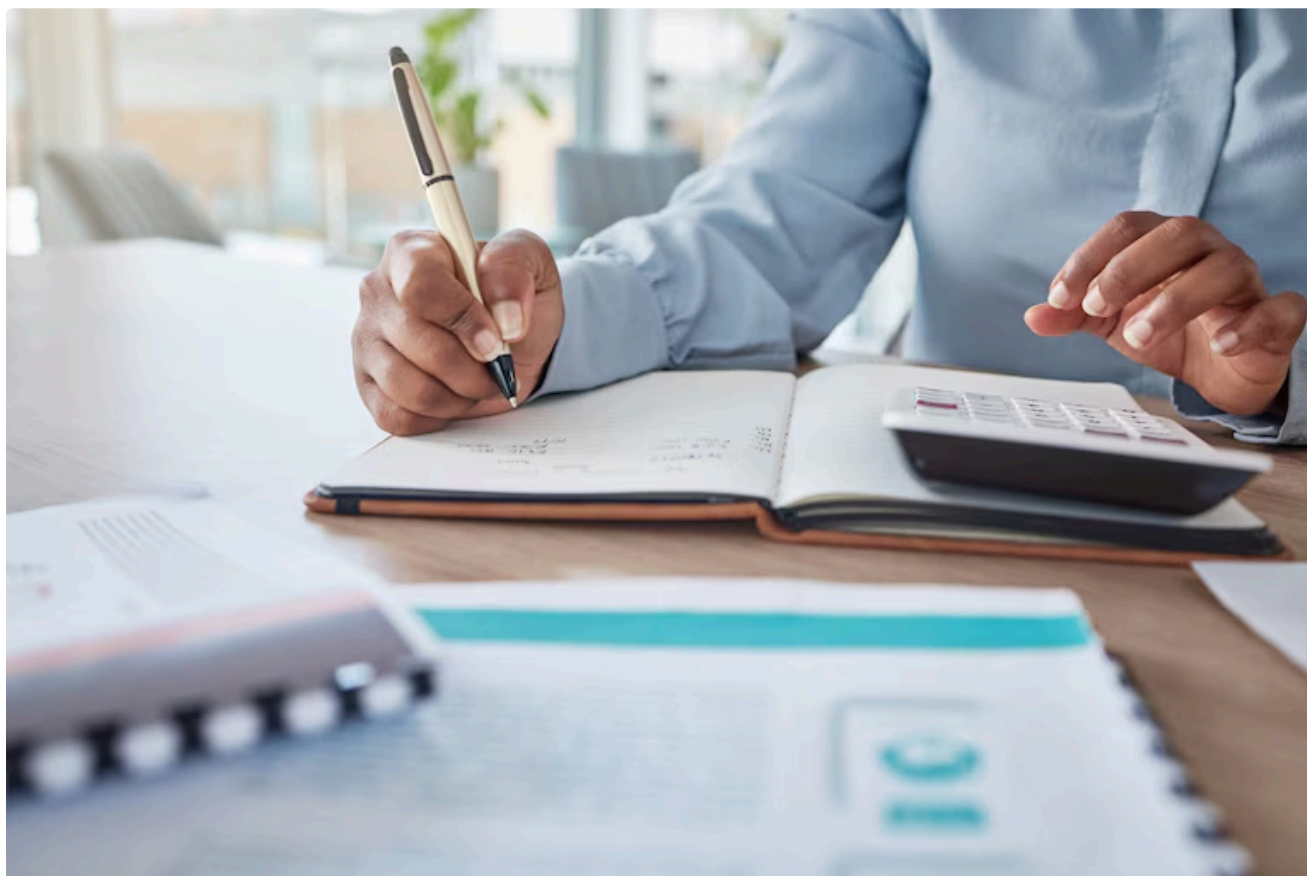
L'utilisation effective d'une comptabilité patrimoniale complète et fiable, ainsi que des états financiers qui en découlent, constitue la pièce manquante d'un système de reporting intégré performant. Ce qui est montré est géré...



Contribution externe

Publié le 16-05-2026 à 12h58 Mis à jour le 18-05-2026 à 10h07

Enregistrer



Dans le privé, c'est sur cette comptabilité que se fonde le reporting destiné aux tiers comme à la gestion interne. ©Copyright (c) 2025 Peopleimages/Shutterstock. No use without permission.

Partager

Une chronique Universités de Patrice Schumesch, reviseur d'entreprises, associé de PwC Belgique spécialisé en normes comptables internationales pour le secteur public, professeur invité à HEC Liège – École de Gestion de l'Université de Liège.

Les finances publiques peuvent être appréhendées sous différents angles complémentaires, chacun répondant à des objectifs spécifiques.

La comptabilité budgétaire est bien connue des décideurs politiques et du public. Elle confronte recettes et dépenses aux budgets votés, permettant aux instances démocratiques de vérifier que les deniers publics servent effectivement les politiques annoncées.

Le reporting statistique fournit aux instances européennes les indicateurs et grands agrégats macroéconomiques, déficit annuel et dette cumulée rapportés au PIB, nécessaires à la surveillance de la discipline budgétaire des États membres, avec avertissements et sanctions à la clé en cas de non-respect.

La comptabilité générale ou patrimoniale, elle, offre une vision complète de la situation financière d'une entité (actifs, dettes, y compris à long terme) et une lecture économique de sa performance (produits, charges).

***Les états financiers des entités publiques
alimentent trop rarement les décisions de gestion
ou les choix politiques.***

Dans le privé, c'est sur cette comptabilité que se fonde le reporting destiné aux tiers comme à la gestion interne. En revanche, les états financiers des entités publiques alimentent trop rarement les décisions de gestion ou les choix politiques.



Patrice Schumesch, reviseur d'entreprises, associé de PwC Belgique spécialisé en normes comptables internationales pour le secteur public et professeur invité à HEC Liège – École de Gestion de l'Université de Liège. ©DR

La Belgique dans un cadre international en évolution

Au niveau global, les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) constituent un référentiel complet, adapté au secteur public. Elles s'inspirent des normes applicables aux entreprises privées tout en tenant compte des spécificités du secteur public lorsque cela est pertinent. Par exemple, elles s'inspirent aussi du cadre de reporting statistique, et la reconnaissance et l'évaluation des actifs tiennent également compte de leur potentiel de service pour la collectivité.

Une étude de la fédération internationale des comptables (IFAC) publiée en 2025 indique que 56 % des 169 pays interrogés prévoient une comptabilité patrimoniale pour les pouvoirs publics à l'horizon 2030.

Une étude de la fédération internationale des comptables (IFAC) publiée en 2025 indique que 56 % des 169 pays interrogés prévoient une comptabilité patrimoniale pour les pouvoirs publics à l'horizon 2030 (31 % l'ont déjà). Parmi eux, 81 % s'inspirent des normes IPSAS.

Au niveau européen, la Commission européenne mène depuis 2013 un projet visant à promouvoir la mise en place de règles de comptabilité patrimoniale harmonisées entre États membres. Inspirées des IPSAS, elles doivent fiabiliser le reporting statistique et permettre la publication d'états financiers transparents, conformes aux meilleures pratiques internationales.

En Belgique, l'obligation d'une comptabilité patrimoniale existe depuis plus de vingt ans. Cependant, son application et son usage varient fortement selon les niveaux de pouvoir.

Un rapport de décembre 2025 confirme le soutien de la Commission aux efforts nationaux. La majorité des États membres ont déjà engagé, amorcé ou planifié cette réforme.

En Belgique, l'obligation d'une comptabilité patrimoniale existe depuis plus de vingt ans. Cependant, son application et son usage varient fortement selon les niveaux de pouvoir.

L'absence de consolidation à certains niveaux de pouvoir empêche par ailleurs toute lecture transparente des informations financières dans leur ensemble.

Malgré certaines améliorations, la Cour des comptes n'a pu émettre d'opinion favorable sur les comptes 2024 de la plupart des administrations publiques, ce qui en limite l'utilité. L'absence de consolidation à certains niveaux de pouvoir empêche par ailleurs toute lecture transparente des informations financières dans leur ensemble.

Une telle situation, pour une entreprise privée, ferait immédiatement les gros titres. Mais s'agissant des pouvoirs publics, la couverture médiatique et l'intérêt des décideurs politiques demeurent étonnamment faibles. L'inverse serait pourtant logique, rien n'est plus d'utilité publique que les pouvoirs publics eux-mêmes.

Un enjeu démocratique et intergénérationnel

L'utilisation effective d'une comptabilité patrimoniale complète et fiable, ainsi que des états financiers qui en découlent, préparés sur la base des meilleures pratiques internationales, constitue la pièce manquante d'un système de reporting intégré performant. Ce qui est montré est géré.

La transparence quant aux impacts à long terme des décisions politiques sur les actifs et les passifs des pouvoirs publics fournit une information utile à la prise de décisions et ne peut qu'améliorer le débat démocratique.

La transparence quant aux impacts à long terme des décisions politiques sur les actifs (investissements dans les infrastructures, participations financières, etc.) et les passifs (obligations de pension, garanties financières données, provisions pour démantèlement des centrales nucléaires, etc.) des pouvoirs publics, indispensable à l'équité intergénérationnelle, fournit une information utile à la prise de décisions et ne peut qu'améliorer le débat démocratique, contribuant ainsi à une gestion performante des deniers publics. Ceci est d'autant plus essentiel au regard des défis sociétaux actuels et à venir.

Il est essentiel que cette problématique capte l'attention des décideurs politiques au plus haut niveau et qu'elle soit relayée par l'ensemble des parties prenantes, médias compris.

Copyright © La Libre.be 1996-2026 lpm sa - IPM | Ce site est protégé par le droit d'auteur / Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles / Tel +32 (0)2 744 44 44 / N° d'entreprise BE 0403.508.716

